

# Les midis de l'entreprise

## Les aides étatiques

---

Philippe-Emmanuel Partsch

Thierry Barré

Marianne Brésart

## Les orateurs :



**Philippe-Emmanuel Partsch**  
Partner  
EU Financial & Competition Law



**Thierry Barré**  
Director  
Arendt Regulatory & Consulting



**Marianne Brésart**  
Senior Associate  
EU Financial & Competition Law

# Introduction

**Philippe-Emmanuel Partsch**

**Partner**

# Agenda

- Les aides pour le monde demain : les aides disponibles en vue de l'adaptation au monde de demain
  - Transition
    - Economique
    - Environnementale
    - Sociale
  
- En quoi pouvons-nous vous aider ?

# 1/ les aides pour le monde de demain

A] Amélioration de la productivité

B] Amélioration du bilan écologique

C] Formation du capital humain

## A] Amélioration de la productivité

### Aides à la RDI

- Pour toutes les entreprises
- Pour les PME
- Pour les jeunes entreprises innovantes

## A] Amélioration de la productivité

### Aides à la RDI

- Pour toutes les entreprises
  - Aide à l'innovation de procédé
    - ➔ mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée
      - ➔ Frais de personnel (>< services de conseils ! PME)
      - ➔ Instruments, matériels, bâtiments
      - ➔ Brevets, licences
      - ➔ Frais généraux additionnels
  - ➔ Pourcentage de participation

Grande entreprise	Entreprise moyenne	Petite entreprise
15%	50%	50%

## A] Amélioration de la productivité

### Aides à la RDI

- Pour les PME
  - Aide à l'innovation en faveur des PME
    - ➔ Validation et défense des brevets et autres actifs incorporels
    - ➔ Détachement de personnel hautement qualifié
    - ➔ Services de conseil fournis par des conseillers extérieurs
    - ➔ Services de conseil et d'appui en matière d'innovation

#### ➔ Pourcentage de participation

	Entreprise moyenne	Petite entreprise
Innovation	50%	50%
Services de conseil et d'appui en matière d'innovation	100%	100%

## A] Amélioration de la productivité

### Aides à la RDI

- Pour les jeunes entreprises innovantes
  - être jeune = max. 5 ans
  - être petite
  - être innovante !
    - = évaluation par un expert externe démontrant le développement prévisible de nos produits, services ou procédés + **risque** (!) d'échec technologique ou industriel
    - = dépenses R&D  $\geq$  10% du total des coûts d'exploitation au cours d'une des 3 dernières années ou exercice en cours
  - tous les coûts
  - participation

	Petite entreprise	Dans une zone assistée
Investissements et dépenses	800 000 EUR	1 200 000 EUR

## A] Amélioration de la productivité

### Aides à l'investissement pour les PME

- Service de conseils
  - Conseillers externes
  - Prestations occasionnelles→ 50%
- Investissement immobilisations corporelles et incorporelles
  - la création d'un établissement ;
  - l'extension d'un établissement existant ;
  - la diversification de la production d'un établissement vers de nouveaux produits supplémentaires ;
  - à un changement fondamental de l'ensemble du processus de production d'un établissement existant ;
  - Acquisition des actifs appartenant à un autre établissement (qui a ou aurait fermé)→ 10 à 20%

# 1/ les aides pour le monde de demain

## B] Amélioration du bilan écologique

- Lieu de travail
- Processus de production

## B] Amélioration du bilan écologique

- Lieu de travail/Lieu de production : agir sur les infrastructures
  - ➔ investissements permettant aux entreprises de dépasser les normes de protection environnementale de l'Union ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de telles normes
  - ➔ adaptation anticipée aux futures normes de l'Union
  - ➔ investissements en faveur de mesures d'efficacité énergétique
  
- Pourcentage de participation

	Petite entreprise	Entreprise moyenne	Grande entreprise
> normes de l'UE ou absence de norme	60%	50%	40%
Adaptation anticipée (3 ans avant entrée en vigueur des normes UE ou entre 1 et 3 ans)	20% ➔ + de 3 ans 15% ➔ 1 à 3 ans	15% ➔ + de 3 ans 10% ➔ 1 à 3 ans	10% ➔ + de 3 ans 5% ➔ 1 à 3 ans
Efficacité énergétique	50%	40%	30%

## C] Formation du capital humain

- Formation professionnelle continue
  - Coûts liés à la formation
    - droits d'inscription, frais resto et hébergement, déplacement, coût salarial des formation internes, coût salarial des participants, ... des participants à la formation
    - Diversité? Télétravail?
  - Participation
    - 15% imposables du montant annuel investi
    - Investissement plafonné en fonction du nombre de salariés de l'entreprise

Nbr salariés	1 à 9	10 à 249	> 249
Investissement plafonné	20%	3%	2%

\*Participation = 35 % imposables pour les frais de salaire des participants qui :

- n'ont pas de diplôme reconnu et une ancienneté dans l'entreprise inférieure à 10 ans ;
- sont âgés de plus de 45 ans au début de la mise en œuvre du plan de formation de l'entreprise.

# Autres outils pour un monde de demain

## Autres outils

- Prêts SNCI (alternative intéressante au financement bancaire)
- Programmes et fonds européens

## 2/ Comment pouvons-nous vous aider ?

### A] Diagnostic

### B] Business plan

- Nécessaire et même parfois obligatoire pour introduire certaines demandes d'aides (ex. invest. PME)

### C] Structuration

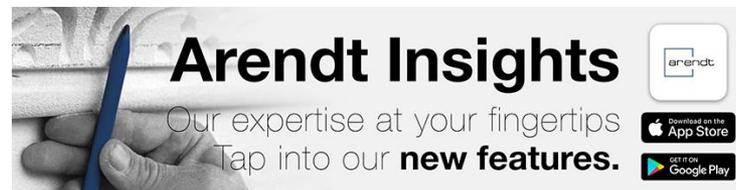
- Faisabilité technique
- Études de marché (ex. service d'appui à l'innovation pour les aides à l'inno. PME)
- Financement des études préliminaires
  - Aide spécifique disponible (RDI)

### D] Assistance dans la demande et dans l'après

- Aspects juridiques :
  - Définition PME
  - Quid en cas de mutation ?
- Aspects techniques



Consult the platform **towards a new model** and install the **Arendt Insights App** to never miss a beat with the latest legal, tax and business developments in Luxembourg.



**Important Notice and Disclaimer:** Whilst a best efforts approach has been taken to ensure the accuracy of the information provided in this presentation, as at the date thereof, this information is only designed to provide with summarised, and therefore non complete, information regarding the topics covered. As such, this presentation does not constitute legal advice, it does not substitute for the consultation with legal counsel required prior to any undertakings and it should not be understood as investment guidelines. If you would like to receive a legal advice on any of the issues raised in this presentation, please contact us.

## Vos contacts :



### **Philippe-Emmanuel Partsch**

Partner

EU Financial & Competition Law

[philippe-emmanuel.partsch@arendt.com](mailto:philippe-emmanuel.partsch@arendt.com)

T. : +352 40 78 78 78 78



### **Thierry Barré**

Director

Arendt Regulatory & Consulting

[thierry.barre@arendt.com](mailto:thierry.barre@arendt.com)

T. : +352 40 78 78 78 74



### **Marianne Brésart**

Senior Associate

EU Financial & Competition Law

[marianne.bresart@arendt.com](mailto:marianne.bresart@arendt.com)

T. : +352 40 78 78 77 97